

Le Traité constitutionnel : une chance pour tous, une chance pour vous !!!

Chers lecteurs, en mai prochain vous serez appelés à vous prononcer sur le Traité constitutionnel. C'est une chance inespérée que l'on vous offre par le biais de ce référendum. Les dirigeants nationaux et européens ont enfin compris que l'Europe qu'ils souhaitent pour les peuples doit se construire avec les peuples.

Saisissez cette opportunité et exprimez vous sur un texte qui certes n'est pas parfait, mais qui contient des avancées qu'il serait inconcevable de nier.

Nous vous donnons ici une vision objective de la dynamique européenne alors réagissez et votez pour l'Europe que vous rêvez !!!!

L'Europe au service des citoyens

- ❖ Avant toute chose, l'Union européenne œuvre pour le maintien de la paix entre ses Etats membres et pour la prospérité économique et sociale de l'espace européen
- ❖ Le Traité a été élaboré au sein d'une convention rassemblant certes les dirigeants politiques mais également des députés européens, nationaux et des membres de la société civile (membres d'association, universitaires...). Ce ne sont plus les Etats qui décident seuls et dans l'ombre des textes qui seront appliqués
- ❖ Le Traité constitutionnel intègre la Charte des Droits Fondamentaux et lui donne ainsi une valeur contraignante. Les droits et libertés qu'elle énonce auront ainsi une force obligatoire qui s'imposera à chacun des Etats et dont chacun des citoyens pourra se prévaloir contre son Etat ou contre un acte des Institutions européennes. La Charte contient 54 articles définissant 6 valeurs auxquelles l'Union est attachée : dignité, liberté, égalité, solidarité, citoyenneté et justice. La Charte énonce des droits classiques tels que le droit à la dignité humaine, le droit à la vie, le droit à l'intégrité de la personne, à la liberté d'expression et des droits totalement nouveaux tels que le droit de grève, le droit à l'information et à la consultation des travailleurs, le droit à concilier la vie familiale et la vie professionnelle, le droit aux prestations de sécurité sociale et aux services sociaux à l'intérieur de l'Union européenne ou la protection de la santé, le droit à la protection des données, l'interdiction des pratiques eugéniques et du clonage reproductif des êtres humains, le droit à l'environnement, les droits des enfants et des personnes âgées ou le droit à une bonne administration
- ❖ Le Traité augmente les pouvoirs du Parlement européen que vous élisez tous les cinq ans au suffrage universel. Ce sont les députés européens qui sont à l'origine de la composition de la Commission, vous décidez donc indirectement de la composition de l'exécutif européen. Les Etats décident de moins en moins seuls et doivent tenir compte de l'avis des députés européens, par le principe de codécision. Votre voix est ainsi davantage représentée
- ❖ Le Traité augmente les pouvoirs des parlements nationaux dans l'élaboration de la législation communautaire. Ils disposent en effet du pouvoir de s'opposer à une

proposition de la Commission qui ne respecterait pas les limites de ses compétences et qui empièterait sur celles des Etats

- ❖ Le Traité vous offre la possibilité de vous exprimer grâce à un droit de pétition. Un million de citoyens européens pourront se rassembler avec de faire une proposition législative à la Commission qui pourra ensuite la transmettre au Conseil afin qu'elle devienne une véritable mesure législative
- ❖ Le rôle du Médiateur européen, chargé de régler vos litiges avec l'administration européenne est confirmé et renforcé
- ❖ Le Traité offre des avancées indéniables en matière sociale que certaines Constitutions nationales ne garantissent pas : recherche d'une économie sociale de marché, promotion du rôle des partenaires sociaux, du dialogue social. L'emploi est défini comme une question d'intérêt commun, l'objectif d'un niveau élevé d'emploi est pris en compte dans la définition et dans la mise en oeuvre de chacune des politiques de l'Union. Celle-ci se donne pour objectifs la promotion de l'emploi, l'amélioration des conditions de vie et de travail, une protection sociale adéquate, le dialogue social, la lutte contre les exclusions, la représentation et la défense collective des intérêts des travailleurs et des employeurs, l'intégration des personnes exclues du marché du travail, l'égalité entre hommes et femmes en ce qui concerne leurs chances sur le marché du travail et le traitement dans le travail. Le Traité crée enfin un Fond Social Européen qui vise à promouvoir les facilités d'emploi et la mobilité géographique et professionnelle des travailleurs, ainsi qu'à faciliter l'adaptation aux mutations industrielles et à l'évolution des systèmes de production, notamment par la formation et la reconversion professionnelles
- ❖ Le Traité consacre la citoyenneté européenne, elle s'ajoute à votre citoyenneté nationale et la complète en vous offrant davantage de droits et de libertés

Le respect de la souveraineté des Etats

- Le Traité confirme le principe de subsidiarité en vertu duquel les Institutions européennes et notamment la Commission doivent respecter leurs propres champs de compétences. Elle ne peut empiéter sur la sphère de compétences des Etats
- Le respect de ce principe est renforcé par l'introduction des parlements nationaux qui pourront même saisir la Cour de justice au cas où la Commission empièterait sur la compétence des Etats
- Le Traité confirme l'unanimité comme modalité de vote pour tout ce qui relève de la culture : les différences et traditions culturelles de chaque Etat pourront ainsi être préservées
- Les Etats qui souhaitent aller plus loin que leurs partenaires dans certains domaines pourront le faire, sans que les autres soient contraints de les suivre, grâce au principe des coopérations renforcées

- A l'inverse, les Etats qui ne se reconnaissent plus dans les valeurs de l'Union européenne pourront s'en retirer grâce au droit de retrait instauré par le Traité. Ceci est une innovation, aucun des autres Traités européens n'offrait cette possibilité à un Etat

L'Union européenne : acteur incontournable des relations internationales

- Le Traité dote l'Union européenne d'un Président du Conseil européen, d'un Ministre européen des Affaires Etrangères afin de donner plus de lisibilité et crédibilité à l'action européenne dans les négociations internationales
- Le Traité renforce la capacité militaire et la politique de sécurité de l'Union européenne lui donnant ainsi les moyens d'agir efficacement pour le maintien de la paix, pour la prévention des crises et la gestion des conflits
- Le Traité renforce les moyens de lutte contre le terrorisme et contre toute autre forme de criminalité organisée en instituant un parquet européen ainsi qu'en développant la coopération policière et judiciaire entre les autorités des Etats membres. Aujourd'hui, aucun pays ne peut seul assurer sa défense contre des attaques terroristes difficilement identifiables, seule une coopération européenne en est capable
- Le Traité dote enfin l'Union européenne de la personnalité juridique internationale grâce à laquelle l'UE pèsera sur les affaires du monde d'une voie forte et unique, non plus aux côtés mais face aux Etats-Unis

Eu égard à ce qui précède, nous ne pouvons nier les progrès réalisés par la Constitution, pour une Europe plus sociale, plus démocratique, plus crédible et donc plus forte. Certes des insuffisances subsistent, notamment en matière sociale où la plupart des avancées concrètes ne seront mises en œuvre qu'après un vote à l'unanimité des Etats. Et l'on imagine bien à quel point réunir l'unanimité des Etats membres sera délicat. Toutefois, le Traité constitutionnel tente de remédier à ce genre de blocage, par une procédure de révision qui supprimerait l'exigence d'unanimité et par le système dit des clauses passerelles. Ce système prévoit que les Etats peuvent décider à l'unanimité de passer, dans un domaine régi par l'unanimité, à la majorité qualifiée, pour éviter tout blocage dans la prise de décision.

Autrement dit, par des procédures telles que les coopérations renforcées, le retrait ou les clauses passerelles, la souveraineté des Etats est respectée. Libre champ à ceux qui veulent aller plus loin ou à ceux qui au contraire sont encore réticents dans certains domaines.